

Fiche A.8 - Organisation de la gestion de crise « Économie, emploi, finances, industrie »

Le ministre chargé de l'économie est responsable de la continuité de la vie économique et sociale et du maintien des principales ressources. Il apporte son concours au ministre de l'intérieur en charge de la conduite opérationnelle de l'action gouvernementale pour la coordination des mesures de sécurité économique.

1. En phase d'alerte pandémique

La direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et le service de communication du ministère (SIRCOM) appliquent, chacun pour ce qui le concerne, les directives du ministre de l'intérieur, arrêtées par la cellule interministérielle de crise.

2. Dès la situation 4B voire plus tôt¹

La cellule de continuité économique est mise en place au sein du ministère chargé de l'économie et des finances, sur le site de Bercy (centre opérationnel de Bercy « COBER »).

La cellule de continuité économique a pour objectif, d'apporter au ministre chargé de l'économie, les informations utiles et les expertises nécessaires pour le pilotage en temps réel de la situation économique et la prise de décisions.

Cette cellule associe :

- les représentants désignés des directions et services d'administration centrale exerçant la tutelle de secteurs d'activités économiques d'importance vitale et des services essentiels, susceptibles de disposer d'informations ou possédant des capacités d'analyse et de prospective dans le secteur économique ;
- les représentants des ministères, en mesure d'apporter les informations indispensables sur les secteurs d'activités qu'ils contrôlent et sur les interdépendances entre les secteurs.

La cellule de continuité économique, dont l'organisation fonctionnelle incombe aux services du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère chargé de l'économie, est structurée en cellules sectorielles, selon le schéma ci-après

Les cellules sectorielles assurent l'interface avec les opérateurs majeurs des secteurs d'activité d'importance vitale et des services essentiels qui sont représentés au sein de ces cellules.

Elles doivent permettre :

- de disposer d'une information fiable et réactive sur l'activité économique sectorielle et générale,
- de s'assurer, par anticipation, de la continuité du fonctionnement des secteurs d'activité d'importance vitale et des services essentiels, dans des conditions optimisées, au vu de la situation de crise,
- d'évaluer le fonctionnement et la situation budgétaire et financière des administrations publiques,
- de mesurer la dépendance des activités d'importance vitale et des services essentiels pour les produits intermédiaires stratégiques,
- d'évaluer la situation économique à l'étranger et la gestion de crise chez nos principaux partenaires économiques,
- de participer à la maîtrise de la communication.

La cellule de continuité économique est en liaison avec les cellules « économie » des états-majors de zone de défense, par le biais des chargés de mission de défense économique (CMDE) en place au sein

¹ si une menace de dysfonctionnement affecte un secteur d'activité d'importance vitale.

de ces états-majors, pour assurer la cohérence dans l'application des mesures par les échelons déconcentrés de l'administration ou des opérateurs (notamment des opérateurs en réseau).

Schéma d'organisation

